



**Vous avez rendez-vous le ..../..../.... à ....h....  
Avec .....**

Tél : 01.47.46.75.86 / 01.47.46.75.87

## **Conditions d'obtention de l'AME (Aide médicale état)**

Vous avez une domiciliation administrative à Malakoff et vous souhaitez bénéficier de l'AME.

Vous ne devez pas avoir de titre de séjour français, ni de récépissé de demande.

### Condition de résidence stable

Vous devez résider en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois.

Toutefois, cette règle ne s'applique pas à vos enfants mineurs ; ils bénéficient sans délai de l'AME même si vous ne remplissez pas la condition de plus de 3 mois en France.

Si vous êtes sans domicile fixe, vous pouvez élire résidence auprès d'un centre communal d'action sociale (CCAS) ou d'une association agréée.

### Condition de ressources

Vos ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond. Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois.

NB : Si votre situation de séjour en France se régularise, vous aurez un droit à l'assurance maladie compte tenu de votre activité professionnelle ou de votre résidence stable et régulière.

Plafond maximum de ressources pour l'attribution de l'AME	
Nombre de personne / foyer	Montant du plafond annuel
1 personne	8 810 €
2 personnes	13 215 €
3 personnes	15 858 €
4 personnes	18 501 €





## Liste des pièces justificatives pour une demande d'Aide Médicale Etat

### Justificatif d'identité du demandeur et des personnes à charge :

Fournir un des documents ci-dessous

- Passeport
- Carte nationale d'identité (copie recto/verso)
- Titre de séjour antérieurement détenu
- Extrait d'acte de naissance ou livret de famille
- Tout autre document de nature à attester de l'identité du demandeur et de celle des personnes à sa charge

### Justificatif de domicile :

- Quittance de loyer, facture énergie, taxe d'habitation

### Justificatifs de ressources :

- Tout document relatif aux ressources et moyens de subsistance du demandeur : aides, ressources familiales, revenus d'activité, dons, etc... sur les douze derniers mois

### Justificatifs attestant plus de trois mois de résidence en France :

Joindre un des documents ci-dessous

- Passeport indiquant la date d'entrée en France (toutes les pages, même blanches)
- Contrat de location ou quittance de loyer datant de plus de trois mois
- Facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone datant de plus de trois mois
- Avis d'impôt ou de situation déclarative à l'impôt, à la taxe foncière ou d'habitation
- Justificatif de domicile datant de plus de trois mois, établie au nom de l'hébergeant lorsque le demandeur est hébergé par une personne physique
- Attestation d'hébergement établie par un centre d'hébergement et de réinsertion sociale datant de plus de trois mois
- Attestation de domiciliation établie par un organisme agréé, datant de plus de trois mois, si vous n'avez pas de domicile
- Tout autre document de nature à prouver que cette condition est remplie